

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/12/2024 - 14477 - 2019 B 01226 - 851 290 510 - AB 84

AB 84
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 clos des Garriguettes 84470 Châteauneuf de Gadagne
851 290 510 RCS Avignon

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 11 décembre,
A 17 heures,



Les associés de la société AB 84 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 12 clos des Garriguettes 84470 Châteauneuf de Gadagne.

Sont présents :

- Monsieur Aurélien BANQ, titulaire de 50 parts sociales.
- Monsieur David ALLIBERT, titulaire de 50 parts sociales

Total des parts des associés présents : 100 parts sur 100 parts composant le capital social.

La séance est présidée par M. Aurélien BANQ, gérant de ladite société

ORDRE DU JOUR

- Rémunération du Gérant

Résolution unique

Les associés décident que M. Aurélien BANQ, gérant de ladite société ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Gérant à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31/12/2024.

De ce fait, M. Aurélien BANQ n'a perçu et ne percevra aucune rémunération sur l'année 2022, 2023 et 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Monsieur Aurélien BANQ
Gérant

Monsieur David ALLIBERT
Associé

A stylized signature of Aurélien BANQ, consisting of a large 'A' and a horizontal line.

A stylized signature of David ALLIBERT, featuring a large 'A' and a horizontal line.

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 clos des Gariguettes 84470 Châteauneuf de Gadagne
851 280 510 RCS Avignon

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 11 décembre,
À 17 heures,

Les associés de la société AB 84 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
au siège social, 12 clos des Gariguettes 84470 Châteauneuf de Gadagne.

Sont présents :

Monsieur Aurélien BANG, titulaire de 50 parts sociales
Monsieur David ALLIBERT, titulaire de 50 parts sociales

Total des parts des associés présents : 100 parts sur 100 parts composant le capital social
La séance est présidée par M. Aurélien BANG, gérant de ladite société

ORDRE DU JOUR

Rémunération du Gérant

Résolution unique

Les associés décident que M. Aurélien BANG, gérant de ladite société ne percevra aucune
rémunération au titre de son mandat de Gérant à compter de son nomination et ce,
jusqu'en 31/12/2024.

De ce fait, M. Aurélien BANG n'a perçu et ne percevra aucune rémunération sur l'année
2023, 2024 et 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Monsieur David ALLIBERT
Associé

Monsieur Aurélien BANG
Gérant

